
1.0 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte général

En décembre 2015, le Conseil d'administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) a sélectionné le Sénégal parmi les pays éligibles à la formulation d'un second Compact. À la suite de cette décision, le Gouvernement du Sénégal (GdS), à travers l'Unité de Formulation et Coordination du second programme MCA-Sénégal (UFC-MCA) et la MCC, a réalisé une analyse visant à identifier les contraintes majeures à la croissance économique du pays.

L'une des principales contraintes identifiées fut le coût élevé de l'énergie, notamment de l'électricité pour les entreprises raccordées au réseau, le faible taux d'accès en dehors de Dakar, et dans une moindre mesure, le manque de fiabilité du courant électrique, ce qui augmente les coûts de production des entreprises.

Sur la base des consultations, des évidences obtenues durant la période des études préalables et de la priorité accordée par le GdS au secteur de l'électricité, la MCC et le GdS ont convenu d'axer le deuxième Compact sur les contraintes du secteur de l'électricité. Le processus de formulation du Compact, à travers ces différentes phases, a abouti à l'élaboration d'un programme avec trois principaux projets, à savoir : (i) le projet de modernisation et de renforcement du réseau de transport de la SENELEC (« Projet Transport »), (ii) le projet d'accroissement de l'accès en milieu rural et péri-urbain (« Projet Accès ») et (iii) le projet sur l'environnement propice et le renforcement des capacités du secteur électrique (« Projet Réforme »). La MCC et le GdS ont signé le Compact le 10 décembre 2018 qui est entré en vigueur le 09 septembre 2021.

a. Le projet de modernisation et renforcement du réseau de transport de SENELEC (« Projet Transport »)

L'objectif du « Projet Transport » est de fournir l'électricité de qualité provenant des sources les moins coûteuses disponibles à la SENELEC pour répondre à la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal. Ce projet comprend trois activités, à savoir : (i) la construction d'une boucle de transport 225 kV et infrastructures associées dans la zone urbaine de Dakar; (ii) la modernisation ou le remplacement des transformateurs de puissance et (iii) l'ajout d'une réserve d'exploitation.

Ces activités visent à garantir la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité à la lumière de la demande croissante et de la plus grande intégration des sources d'énergies intermittentes. Les principaux résultats attendus sont : l'augmentation de la part d'énergie provenant des sources autres que le Heavy Fuel Oil (HFO), l'amélioration de la qualité et de la quantité d'électricité offerte et la réduction de la durée et de la fréquence des coupures.

b. Le projet d'accroissement de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain (« Projet Accès »)

L'objectif du « Projet Accès » est d'augmenter l'offre et la demande d'électricité de qualité dans les zones rurales et péri-urbaines du Sénégal. Ce projet comprend trois activités, à savoir : (i) la construction d'environ 660 km de lignes de distribution moyenne tension dans les régions de Kolda, Tambacounda, Fatick, Kaolack et Sédhiou; (ii) le soutien à la demande par l'amélioration des services liés au raccordement de nouveaux clients, une campagne d'éducation pour les bénéficiaires visés et le développement du marché des équipements électriques et (iii) le renforcement du réseau 30 kV pour réduire les pertes techniques et les coupures. Les principaux résultats attendus sont : l'amélioration du taux d'accès à l'électricité et de la consommation électrique dans les localités ciblées.

c. Le projet sur l'environnement propice et de renforcement des capacités du secteur électrique (« Projet Réforme »)

L'objectif du « Projet Réforme » est de créer un environnement favorable à l'amélioration de la viabilité financière et de la bonne gouvernance dans le secteur électrique afin d'assurer l'approvisionnement électrique en qualité et en quantité. Ce projet comprend trois activités, à savoir : (i) la mise en place d'une stratégie et d'un cadre légal et réglementaire pour le secteur d'électricité; (ii) l'élargissement et le renforcement des capacités de la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) et (iii) le renforcement de la performance commerciale, financière, opérationnelle et environnementale de SENELEC (« Renforcement de l'Opérateur »). Les principaux résultats attendus sont: le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la performance opérationnelle et de la viabilité financière du secteur.

1.2 Contexte spécifique

L'ampleur des activités de changement institutionnel soutenues par le projet Réforme et la nature dynamique attendue de l'environnement politique et économique nécessiteront des ressources professionnelles suffisamment capables de comprendre la meilleure façon d'orienter le projet vers la réalisation de l'impact envisagé, afin de conseiller correctement le projet Réforme.

Le développement et la conception de diverses composantes du projet Réforme devront être soutenus, permettant à son personnel de se concentrer sur d'autres responsabilités de gestion concomitantes.

La mise en œuvre et la supervision des différentes composantes du projet Réforme pourraient être renforcées par une ressource assurant des services de type conseil et gestion de projet. Les responsabilités de gestion de projet et les capacités du Directeur du projet Réforme au MCA et son personnel bénéficieront ainsi de ressources complémentaires ou supplémentaires.

Le conseil technique du projet Réforme sera un service de soutien sous contrat avec MCA et fournira des conseils généraux sur l'effort de réforme du secteur, se déroulant dans un

environnement assez complexe compte tenu des spécificités du secteur électrique, de la multiplication des acteurs et des enjeux, de l'ampleur des attentes et des défis mais aussi de l'étendue des changements attendus. Cette complexité rend nécessaire une expertise sectorielle utilisant une approche flexible, adaptative et itérative. Les conseillers joueront, en outre, des rôles de consultant, soumettant les livrables nécessaires pour soutenir le développement, la conception et la mise en œuvre continue de certaines activités. Les ressources fournies par le biais de ce conseil augmenteront également les capacités de MCA pendant au moins les quatre premières années de mise en œuvre du Compact, en remplissant des fonctions similaires à celles d'un consultant en gestion de projet.

Le consultant devra mettre en œuvre un cadre qui utilise une approche de gestion du changement et incorporera des éléments de flexibilité et d'adaptation et d'évaluation itératives.

2.0 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Afin d'exécuter sa mission, le Consultant devra, en relation avec le Directeur du Projet Réforme, travailler avec les consultants engagés ou à engager, pour mettre en œuvre la réforme envisagée et renforcer les capacités des principaux acteurs du secteur. Il devra soutenir la bonne exécution du projet pour une bonne information et l'utilisation des synergies pour accroître l'efficacité des activités. Il œuvrera à lever les points de blocages techniques et impliquer au mieux, de façon étroite et constructive, les parties prenantes concernées. Il pourrait être appelé à travailler avec certains ministères et agences du Gouvernement du Sénégal et avec tous autres acteurs pertinents pour la bonne réalisation des objectifs assignés au projet Réforme, notamment les institutions énumérées ci-dessous.

- **Ministère du Pétrole et des Energies (« MPE ») :** Le Ministère met en œuvre la politique du secteur de l'énergie telle que définie par le Chef de l'État, détermine les plans nationaux d'électrification rurale, les normes du secteur de l'énergie et octroie les licences et les concessions, sur avis du régulateur.
 - **Ministère des Finances et du Budget (MFB) :** le Ministère est chargé de la préparation et de l'exécution des lois de finances, de la gestion de la trésorerie de l'Etat, de la préparation et de l'application de la législation et de la réglementation fiscale et douanière. Il assure le suivi financier des entreprises publiques, en collaboration avec les structures concernées, et le paiement des dettes et des compensations tarifaires dues par l'Etat aux opérateurs d'électricité.
 - **Société Nationale d'Electricité du Sénégal (« Senelec ») :** Senelec est une entreprise d'utilité publique qui opère dans le cadre d'un contrat de concession signé en 1999 avec le Gouvernement du Sénégal. Senelec est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Energie.
-

- **Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (« CRSE »)** : La CRSE est une autorité indépendante chargée de la régulation des activités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. Avec le nouveau cadre légal et réglementaire, les attributions de la CRSE sont étendues à la régulation de l'aval des hydrocarbures et des segments aval et intermédiaire gazier.
- **Agence Sénégalaise d'électrification Rurale (« ASER »)**: L'ASER est responsable du développement de l'électrification rurale et a pour mandat de fournir une assistance financière et technique aux concessionnaires de distribution d'électricité en milieu rural, de coordonner les offres et les propositions de concessions rurales et de superviser la réalisation des installations d'électrification.
- **Agence de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX)** L'APIX est chargée d'accompagner les investisseurs étrangers et nationaux, de promouvoir l'image économique et l'attractivité de la destination Sénégal, de fournir des services aux investisseurs et de proposer les réformes nécessaires à l'environnement des affaires.
- **Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)**: Le MEDD prépare et met en œuvre la politique définie par l'Etat en matière de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore.

3.0 EXIGENCES GÉNÉRALES DE LA MISSION

3.1 Objectif général

L'objectif général de cette mission sera de conseiller et de soutenir le Directeur de projet réforme du MCA-Sénégal II dans l'orientation de ce projet complexe à développer dans un environnement dynamique. Le consultant sera le principal soutien du Directeur de projet Réforme pour assurer la gestion adaptative du projet Réforme dans la logique du Contrat de la Feuille de Route Electricité. Le consultant doit fournir des conseils et appuis méthodologiques pour une mise en œuvre adéquate et réussie de la réforme. Le consultant accompagnera les évolutions nécessaires en termes de savoirs et de savoirs faire.

Il surveillera les processus de mise en œuvre et les facteurs contextuels/institutionnels, à savoir, les conditions critiques pour permettre la mise en œuvre des activités et la réalisation des résultats en utilisant ces informations au profit des tâches requises. Le consultant gèrera un processus politiquement astucieux par lequel les informations liées à la mise en œuvre (y compris les facteurs contextuels) sont continuellement évaluées et traitées. La firme travaillera en étroite collaboration avec les ressources de suivi-évaluation

affectées au projet, afin d'aider le projet à mieux affiner sa stratégie de redevabilité ~~aux~~ indicateurs de performances assignés et à atteindre l'impact souhaité.

Il est attendu du consultant qu'il formule des conseils et que lorsqu'il dispense un avis qu'il s'assure de l'absence de conflit d'intérêt avec d'autres intérêts et avec des intérêts de sa société et qu'il agisse sans considération d'une potentielle mission future.

3.2 Objectifs spécifiques

- Soutenir les évaluations à l'échelle du projet et les analyses d'économie politique,
 - assurer la planification des communications et favoriser l'engagement des citoyens / ~~parties~~ prenantes ;
 - Formuler des conseils professionnels, objectifs, pertinents et impartiaux au niveau politique et stratégique en s'appuyant sur les bonnes pratiques et expériences réussies ;
 - Appuyer le Directeur du projet Réforme dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement nécessaires pour la réussite de la réforme entamée ;
 - Fournir une expertise technique en ce qui concerne les réformes et les changements politiques, réglementaires et institutionnels dans le secteur de l'énergie ;
 - Soutenir le projet Réforme dans l'accompagnement du MPE et des entités concernées pour le renforcement des capacités, les processus de changement envisagés dans le Compact et la Feuille de Route Électricité ;
 - Appuyer l'élaboration des TdRs et communications des appels d'offres pour les différentes activités liées au projet Réforme ;
 - Appuyer l'élaboration ou la révision des plans de travail de mise en œuvre du projet (avec MS Project, par exemple) et des plans de passation des marchés ;
 - Mettre en place un système d'assurance qualité, de contrôle et maîtrise des risques liés à la mise en œuvre du projet réforme en identifiant des mesures d'anticipation pour assurer le succès des réformes ;
 - Rédiger et affiner les documents de gestion de projet (par exemple ceux pour la ~~gestion~~ calendrier, la gestion des risques, la gestion des contrats, la coordination de projet, la gestion du changement, etc.), en particulier ceux associés au cadre de gestion intégrée des programmes (IPM) du MCC ;
 - Soutenir la coordination entre les parties prenantes et faciliter les réunions ;
 - Supporter l'évaluation annuelle de l'exécution de la Feuille de route ;
 - Soutenir le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation des plans (Plan tarifaire, plan de remboursement) et des lois et règlements adoptés par le Gouvernement pour l'entrée en vigueur du Compact ;
 - Aider à identifier les implications de l'élaboration des textes réglementaires sur le cadre légal existant préparer à bonne date les rapports d'évaluation et d'avancement du projet avec une identification claire des principaux enseignements de la mise en œuvre (facteurs de succès et obstacles) et des recommandations opérationnelles permettant d'améliorer l'atteinte des objectifs du projet ;
-

-
- Soutenir les activités de suivi-évaluation (S&E) et d'analyses économiques et fournir des conseils techniques pour la gestion des activités, le suivi et l'évaluation des impacts de la réforme
 - Participer à la validation des orientations stratégiques et spécifiques à chaque activité et des activités du volet réforme dans la révision progressive du plan de suivi-évaluation, dans sa phase de mise en œuvre;
 - Contribuer à la formulation des évaluations indépendantes et études spécifiques avec les ressources S&E de MCA Senegal II, pour le volet réforme ;
 - Contribuer à l'élaboration des questions d'impact et du plan de suivi-évaluation post Compact ;
 - Apporter des contributions sur les rapports trimestriels liés aux performances de mise en œuvre du volet réforme afin de faciliter la prise de décision ;
 - Contribuer à la validation lors de la collecte des données liées aux indicateurs de performances ;
 - Veiller à ce que la réforme du secteur soit inclusive, à travers l'incorporation transversale d'approches d'intégration du Genre et d'Inclusion Sociale (GIS) dans différentes activités, afin de garantir que les besoins, les préférences et les contraintes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables soient inclus à tous les niveaux (y compris, en tant qu'utilisateurs/ consommateurs d'électricité et au niveau politique/décisionnel) ;
 - Veiller à l'intégration des performances environnementales et sociales dans le processus de planification des activités du projet Réforme (conception et mise en œuvre) pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques ;
 - Collaborer étroitement avec les experts GIS et PES du MCA pour une meilleure intégration des performances environnementales et sociales dans le processus d'audit des réseaux (problème de libération et sécurisation des emprises, gestion des déchets dangereux, occupation des sols et urbanisme, îlots de chaleur, etc.).

3.3 Chronologie

Les activités actuelles du Programme Compact sont en cours. La mise en œuvre du Compact a démarré le 09 septembre 2021, date d'entrée en vigueur. Le programme durera cinq ans à compter de cette date. Aux fins de ce mandat, les travaux débuteront aussitôt après la signature du contrat et se dérouleront tout au long de la durée de vie du programme compact. Il y aura une période de base (prévu pour moins d'un an) et quatre périodes optionnelles d'un an chacune, tout ajustement étant effectué sur l'une des périodes en fonction de la date de début du contrat. A l'exécution de la quatrième période d'option, il est possible que la durée de la période soit inférieure ou supérieure à une année.

3.4 Mission prévue dans le pays

Des missions semestrielles de tout le personnel clé et de tout personnel support nécessaire sont attendues au Sénégal, d'une durée minimale de 4 semaines au cours de chaque période, selon un calendrier établi à l'avance. Selon les directives fournies par le directeur du projet Réforme, il peut aussi y avoir plus de 2 missions par membre du personnel (chacune d'une durée maximale de 2 semaines, par exemple) ou jusqu'à 6 missions par membre du personnel. Ces missions sont organisées par le Directeur du projet Réforme.

4.0 DESCRIPTION DES SERVICES ATTENDUS

4.1 Tâche 1 : Gestion de projets

Lancer le projet : Organiser et mener une réunion de lancement avec MCA pour examiner et proposer l'étendue des travaux, les méthodologies, la dotation en personnel, le calendrier des livrables et les plans de travail initiaux. Le cabinet se mobilisera immédiatement après cette réunion de lancement. L'engagement initial des parties prenantes, les visites de sites et les réunions d'introduction commenceront également après cette réunion. Ce travail aboutira à l'élaboration d'un plan de travail de base ainsi qu'à un rapport initial et à une présentation.

Gestion du plan de travail: Assurer la gestion et la mise à jour continues du plan de travail du projet Réforme existant, à l'aide de MS Project ou d'un autre logiciel de planification professionnel approuvé par le MCA, en veillant à utiliser correctement une structure de répartition du travail (WBS) appropriée, en tenant compte de l'utilisation des ressources pour chaque élément de portée, et incorporer des dépendances (successeurs et prédécesseurs). Suivre le budget, les achats, l'état des coûts et les décaissements conformément au calendrier. Fournir des rapports connexes. Assistance à la gestion des risques: mettre en place et suivre le système de gestion et de maîtrise des risques (identification, enregistrement suivi, prise en charge, l'atténuation des risques de manière périodique et ad hoc, en utilisant le cadre de gestion des risques approuvé par MCA).

Rapports sur l'ensemble du projet Réforme: Fournir des rapports périodiques et ad hoc sur l'ensemble du projet Réforme.

Les rapports périodiques doivent inclure un rapport d'avancement trimestriel et un rapport d'avancement annuel, utilisant une structure approuvée par le MCA. Ces rapports seront fournis à une date limite, en prévoyant un délai suffisant pour l'examen et l'approbation finale. Le contenu devrait inclure le budget, les prévisions d'engagement et de décaissement ; le plan de travail de référence, le plan de travail prévisionnel ; le plan d'approvisionnement et prévisions. Les rapports

présenteront également les dépendances entre les composantes du projet Réforme avec d'autres composantes du Compact ou avec d'autres projets réalisés par le gouvernement, d'autres PTF, le secteur privé et les parties prenantes. Ils incluront l'évaluation générale du projet, l'évaluation de la satisfaction continue des «engagements du Gouvernement au titre des CP pour EIF, les références des rapports de M&E pertinents, les défis et risques, incluant les risques environnementaux et sociaux; la contribution à la mise en œuvre des activités liées au projet Réformes dans le Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS), des autres activités d'intégration du genre et de l'inclusion sociale ainsi que des défis rencontrés au cours de la période sous revue; opinions indépendantes du consultant. Chaque rapport doit démontrer la capacité de l'entreprise à respecter toutes les exigences définies, à fournir toutes les rapports et conseils pertinents, etc. dans un délai raisonnable et de manière qualitative conformément au contrat.

Les rapports périodiques devraient également inclure un rapport d'économie politique, comprenant les réformes politiques et institutionnelles en cours au sein du gouvernement qui pourraient intéresser les parties prenantes au projet Réforme, qui devra être élaboré suivant un délai précisé dans l'ordre de

service. D'autres rapports pertinents pourront être demandés au Consultant en fonction des besoins identifiés.

Les rapports doivent être visuellement attrayants et utiliser les chiffres, tableaux, graphiques et infographies professionnels appropriés. En plus des rapports formels, ces documents récurrents devraient inclure les comptes rendus des réunions.

Rapport final et atelier : Les livrables finaux doivent inclure un rapport d'étape final soumis à la fin du contrat, sous un format (structure et contenu) approuvé par le MCA et être fourni à date limite (y compris un délai suffisant pour l'examen et l'approbation finale). En lien avec le rapport final, un ensemble de présentations finales sera donné lors d'un atelier avec les parties prenantes (atelier à la charge de l'entreprise), qui se concentre sur la durabilité des réformes et la transition de certaines composantes du projet vers les institutions compétentes. Ils doivent également discuter de la mesure dans laquelle les parties prenantes et bénéficiaires du projet se sont appropriés, adaptés et ont adopté le programme de réforme, ambitieux et à multiples facettes, ainsi que la manière dont les processus de mise en œuvre du projet ont affecté le changement de comportements et la réalisation des résultats visés. Le rapport final et atelier peut être considéré comme faisant partie de la clôture du projet, conformément à tout accord avec MCA. Cependant, à l'instar de ces rapports, ces livrables doivent démontrer la capacité de l'entreprise à respecter toutes les obligations requises, à fournir toutes les informations et conseils pertinents, etc. dans un délai raisonnable et de manière qualitative dans la période précédente, conformément au contrat. Notez que cette composante n'est pertinente que pour la dernière période d'option, censée correspondre à la dernière année de mise en œuvre du Compact.

Apporter des ressources pour l'animation et la facilitation : Fournir les ressources nécessaires lors de différents ateliers et séances de travail, pour assurer la facilitation et l'animation des groupes de travail, comités et groupes de travail du contractant et de l'entité d'exécution. Cette tâche intégrera la proposition de présentations power point visuellement attrayantes

Soutenir la mise en œuvre des plans de communication et de gestion des intervenants : Appuyer le projet réforme dans les activités de relations médiatiques et communautaires, les réunions, les présentations et les publications ainsi que les aspects d'un plan de gestion du changement.

Retour d'information aux consultants comme demandé sur l'élaboration et la mise en œuvre des activités : Fournir tout retour d'information sur les activités de développement et de mise en œuvre d'autres consultants du projet réforme et leur travail.

Soutien à la conception, au développement, au marketing et à la mise en œuvre / supervision du programme de performance incitative : Fournir un soutien potentiel et/ou partiel dans la conception, le développement, le marketing et la mise en œuvre / supervision du programme de performance incitative, y compris les différents processus de validation de la mise en œuvre.

Appuyer la coordination et évaluation des livrables de divers consultants : Assurer la coordination et l'évaluation (pas de supervision formelle) des livrables d'autres consultants et travaux du projet Réforme.

Soutenir la révision annuelle de la feuille de route : Assistance dans les révisions annuelles de la feuille de route avec des évaluations, des rapports et l'élaboration de recommandations. Diverses contributions aux revues annuelles de la Feuille de route devront être fournies.

4.2 Tâche 2 : Analyse et Conseil Liés au Projet

Tout au long de la durée du contrat, le consultant sera appelé à effectuer diverses analyses de l'économie politique qui devraient être achevées dans un délai raisonnable et avec un niveau de qualité élevé. Les demandes seront probablement de nature ponctuelle. L'équipe de consultant devra être capable de travailler de manière indépendante bien qu'il/elle puisse faire appel à d'autres membres du personnel pour un niveau minimum de soutien. Le niveau d'effort à prévoir pour cette tâche est de 200 heures par an (à l'exception des ~~services~~ expertise en la matière et de services consultatifs), que ce soit en base ou en option. Le début de l'analyse ou des conseils fournis doit être clairement et formellement communiqué. Un fichier Excel hebdomadaire doit être envoyé retraçant le niveau des analyses effectuées durant les 7 jours précédents.

Préparer des rapports d'économie politique récurrents : rédiger des rapports d'économie politique ad hoc pertinents pour le MCA, en rapport avec les réformes prévues et les ~~cas~~ auxquels le projet Réforme est confronté. En collaboration avec la Direction de l'Analyse Economique et la Direction Réforme, les rapports d'économie politique sont ~~faits~~ périodiquement ou sur demande.

Réévaluer les besoins de formation des différents acteurs: Identifier et réactualiser ~~les~~ besoins de formation (et post-EIF, potentiellement obsolètes) pour les différents acteurs qui seront financés dans le cadre du Compact.

Fournir une expertise en la matière et des services consultatifs : le personnel doit être ~~en~~ fournir des conseils au Directeur du projet Réforme, en répondant aux questions ~~posées~~ et en agissant en tant que consultant pour aider à résoudre les problèmes et les ~~difficultés~~ rencontrés par le projet. Ces évaluations et opinions de haut niveau ne font pas partie ~~du~~ niveau d'effort planifié limité mentionné ci-dessus et devraient être fournies, sur demande, par divers membres du personnel sous contrat.

4.3 Tâche 3 : Planification et Cadrage d'Acquisitions

Très lié et intégré à la tâche de gestion du projet, le cabinet sera appelé à soutenir la planification des différentes acquisitions qui feront appel à des firmes pour exécuter les différentes composantes du Projet Réforme. En dehors de la planification, du séquençage et de la stratégie de regroupement des acquisitions, l'entreprise doit être prête à rédiger des termes de référence pour les différentes acquisitions, de nombreux termes de référence nécessitant probablement un niveau de prescription élevé.

Élaborer des plans d'acquisitions périodiques: sur une base trimestrielle, présenter un calendrier et un budget pour toutes les acquisitions du projet Réforme. La planification comprend des tâches allant de l'élaboration des notes conceptuelles à l'élaboration de termes de référence complets, au lancement des demandes de propositions, à l'attribution du contrat.

Rédiger des termes de référence pour les différentes acquisitions: préparer des termes de référence, en suivant des exemples de marchés antérieurs du MCA, pour un maximum de 40 acquisitions à lancer au cours de la période de mise en œuvre du Compact. 8 termes de référence sont prévus pour la rédaction au cours de la période de base, tandis que 3 termes de référence sont prévus pour la rédaction au cours de chacune des quatre périodes de suivi. En plus d'autres activités, la rédaction des termes de référence impliquera l'engagement avec les parties prenantes et l'animation de réunions pour recueillir des commentaires. Plusieurs ébauches peuvent être nécessaires, étant donné le nombre de réviseurs et les étapes des révisions.

Préparer d'autres documents d'appel d'offres: préparer d'autres composants du dossier d'appel d'offres et soutenir le lancement des appels d'offres en élaborant toutes les spécifications techniques nécessaires, les estimations de coûts indépendantes (confidentielles), ainsi que les livrables et les calendriers d'étape

4.4 Tâche 4 : Clôture du Projet

Très liée à la tâche de gestion de projet, cette tâche permet à l'entreprise de soutenir le directeur du projet Réforme lors de la clôture finale⁷ du projet Réforme au cours de la dernière année du Compact.

Ébauche et mise en œuvre du plan de clôture du projet: Ce plan fournira une approche disciplinée et systématique de la planification et de la gestion de l'achèvement et de la

⁷ Pour plus d'informations, les directives de clôture du programme du MCC sont disponibles à l'adresse <https://www.mcc.gov/resources/doc/guidelines-for-program-closure-of-compact>.

clôture des fonctions et services du projet. Il devrait être rédigé 18 mois avant la fin Compact et fera l'objet de multiples révisions. Il doit inclure les éléments suivants :

Général

- Description de la stratégie de clôture du projet, jusqu'au niveau de la sous-activité
- Plan de transition du projet, assurant la durabilité des nombreuses composantes du projet, afin de consolider les étapes de changements attendus et permettre à diverses institutions et politiques de poursuivre le travail du projet ;
- Plan d'atténuation des risques et d'urgence, utilisant le cadre de gestion des risques MCC/MCA ;
- Planifier la gestion des fonds restants disponibles pour le projet ;
- Description, avec calendrier, de la disposition prévue de toutes les formes d'actifs du programme applicables par chacune des trois activités du projet et catégorie d'actifs (par exemple, équipement, véhicules, mobilier) ;
- Un inventaire, une description et un calendrier pour la clôture et/ou l'attribution de chaque contrat, subvention et accord d'entité de mise en œuvre ;
- Une capture formelle des leçons apprises.

Gestion financière

- Un budget pour la Période de Fermeture ;
- Une description de tous les engagements anticipés pendant la Période de Clôture, ainsi que des plans pour couvrir les Frais de Clôture imprévus.

Marquage et communication avec les parties prenantes

- Une description de la manière dont les résultats du projet seront communiqués aux parties prenantes, y compris le conseil d'administration du MCA, les entités de mise en œuvre, le personnel du MCA, les parties prenantes du secteur de l'énergie, les entrepreneurs et le public.

Exigences légales

- Une description de toutes les modifications apportées aux accords juridiques, traitement des engagements liés au projet et à la gestion des programmes (par exemple, tout programme RBF autonome possible) qui peuvent être nécessaires pour exécuter efficacement le plan.

Mettre en œuvre le plan de clôture du projet : Dans le cadre de cette tâche, le plan sera également mis en œuvre au cours de la dernière année du Compact et marqué par la soumission d'un rapport de clôture du projet, à soumettre en anglais et en français, sans accord contraire avec MCC. Une ébauche de ce rapport sera soumise au Directeur de la réforme pour examen et commentaires. Dès réception des commentaires écrits, le rapport peut être finalisé.

Notez que cette composante de cette tâche n'est pertinente que pour les deux dernières

périodes d'option, les périodes censées correspondre aux deux dernières années de mise en œuvre du Compact.

5.0 ORGANISATION DE LA MISSION ET DES LIVRABLES

Le Consultant devra proposer un calendrier détaillé de dépôt des différents livrables attendus, adéquat avec le tableau des livrables ci-après.

Livrables de la Période de Base

| Livrables | Sous Livrables | Paiement par rapport au montant de la période de base | Calendrier |
|--|---|---|---|
| Livrable 1: Rapport de Démarrage | Présentation de la Réunion de Lancement | 10% | 4 semaines après l'Avis de Démarrage |
| | Rapport de Démarrage | | |
| Livrable 2: Plan de travail et plan de gestion des risques | Plan de travail | 10% | 8 semaines après l'Avis de Démarrage |
| | Plan de gestion des risques | | |
| Livrable 3: Rapports périodiques | Rapports Trimestriels | 20% | Tous les 3 mois |
| | 1 rapport d'économie politique | 15% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| | Rapports pertinents à la demande | 13% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| Livrable 4 : Rapports Annuels | Rapport Annuel | 5% | A la fin de la période de base |
| | Autres Transmissions Pertinentes | 27% | |

Livrables de la Période d'Option 1

| Livrables | Sous Livrables | Paiement par rapport au montant de la période optionnelle 1 | Calendrier |
|---|-----------------------------------|---|--|
| Livrable 5: Rappports périodiques | Rappports Trimestriels | 20% | Tous les trois mois à compter de la notification de l'activation de l'option |
| | Rappports pertinents à la demande | 52% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| | | | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| Livrable 6: Rappports Annuels | Rapport Annuel | 5% | A la fin de la période d'option 1 |
| | Autres Transmissions Pertinentes | 23% | |

Livrables de la Période d'Option 2

| Livrables | Sous Livrables | Paiement par rapport au montant de la période optionnelle 2 | Calendrier |
|--------------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Livrable 7 : Rapports périodiques | Rapports Trimestriels | 20% | Tous les trois mois à compter de la notification de l'activation de l'option |
| | Rapports pertinents à la demande | 52% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| Livrable 8 : Rapports Annuels | Rapport Annuel | 5% | A la fin de la période d'option 2 |
| | Autres Transmissions Pertinentes | 23% | |

Livrables de la Période d'Option 3

| Livrables | Sous Livrables | Paiement par rapport au montant de la période optionnelle 3 | Calendrier |
|--|----------------------------------|---|---|
| Livrable 9: Plan de Clôture du Projet | Plan de clôture du projet | 15% | 18 mois avant la fin prévue du Compact |
| Livrable 10: Rapports périodiques | Rapports Trimestriels | 20% | Tous les trois mois |
| | Rapport d'économie politique | 15% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| | Rapports pertinents à la demande | 25% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| Livrable 11: Rapports Annuels | Rapport Annuel | 5% | A la fin de la période d'option 3 |
| | Autres Transmissions Pertinentes | 20% | |

Livrables de la Période d'Option 4

| Livrables | Sous Livrables | Paiement par rapport au montant de la période optionnelle 4 | Calendrier |
|---|---|---|--|
| Livrable 12: Rapports périodiques | Rapports Trimestriels | 20% | Tous les trois mois à compter de la notification de l'activation de l'option |
| | Rapport d'économie politique | 15 % | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| | Rapports pertinents à la demande | 25% | Délai à préciser à la commande de l'élaboration dudit rapport |
| Livrable 13: Rapport d'Etape Final | Rapport d'Etape Final Présentations Finales pour l'Atelier | 30% | 1 mois avant la fin de la période d'option 4 |
| Livrable 14: Rapport de Clôture du Projet | Rapport de Clôture du Projet (en Français) Rapport de Clôture du Projet (en Anglais) | 10% | A la fin de la période d'option 4 |

Tous les rapports et les présentations sont en français. Le projet de clôture du projet doit être ~~en~~ en anglais.

6.0 QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ET CRITERES D'EVALUATION

6.1 Firme de Consultants

La firme de consultants doit disposer d'au moins trois (3) références au niveau national et/ou international sur les dix (10) dernières années dans les domaines liés aux services de conseil au Gouvernement ou bailleurs de fonds, ou de programmes d'envergures similaires au Compact sur des aspects politiques et économiques du secteur de l'énergie.

Elle doit également disposer d'au moins trois références dans les meilleures pratiques en matière de gestion et de mise en œuvre de projets de réforme dans le secteur de l'énergie électrique. Ces meilleures pratiques devront inclure, entre autres, la connaissance de la gestion et du contrôle de projets de gouvernance du secteur de l'énergie, la régulation, la restructuration du secteur d'électricité et les opérations d'amélioration des performances réseaux de transport et de distribution.

Une bonne connaissance du secteur de l'électricité du Sénégal sera un avantage.

6.2 Personnel du Consultant

Ainsi, pour mener à bien sa mission, le Consultant constituera une équipe de personnel disposant d'une expertise dans l'analyse d'économie politique, réformes du secteur électrique et soutien à la gestion de projet, notamment dans le secteur de l'énergie électrique.

L'équipe de Consultant devra avoir des connaissances sur l'environnement local et régional, une parfaite maîtrise de la langue française et apporter un appui technique et administratif suffisant pendant toute la durée du contrat. Le Consultant devra fournir l'ensemble du Personnel Clé et maintenir disponible tout au long de la mission. Tout changement se fera sous réserve d'approbation préalable de MCA-Sénégal II conformément aux termes du contrat.

L'équipe du Consultant sera composée de personnel ayant l'expertise dans les domaines suivants : science politique, droit, économie, régulation, ingénierie des systèmes électriques, gestion de projet et informatique décisionnelle.

En plus des compétences techniques, le personnel doit être capable d'engager des entretiens avec diverses parties prenantes avec respect et avec une volonté sincère de contribuer aux objectifs du Compact.

Un personnel complémentaire et les besoins en ressources humaines peuvent être proposés par le

Consultant dans son offre, s'il y a lieu et ce, sur la base de la méthodologie et de l'approche qu'il a proposées pour atteindre les objectifs de la mission.

Dans la mesure où un personnel complémentaire, représentant d'autres disciplines, serait nécessaire pour exécuter l'une des tâches quelconques relevant de l'étendue des services, le Consultant devra soumettre à l'approbation de MCA-Senegal II aussi bien les qualifications ainsi que les coûts de ce personnel complémentaire. Le Consultant doit fournir et maintenir ~~un~~ **Personnel Clé**. Tout changement se fera sous réserve de l'approbation préalable de MCA-Senegal II conformément aux termes du contrat.

L'équipe de personnel clé sera composée de :

Expert en économie politique dans le secteur de l'électricité (Chef de Mission): il doit avoir ayant de solides compétences en matière d'organisation avec

- Diplôme en science politique, économie, Finances, génie ou similaire de niveau Master ou BAC +5 ;
- Avoir au cours des quinze dernières années une expérience spécifique en matière d'études ou d'analyses de réforme du secteur électrique ou de conduite de réformes du secteur électrique, d'études de politiques économiques dans le secteur électrique dans un minimum de trois missions énergétiques de taille et de complexité similaires en Afrique ;
- 3 expériences réussies ou plus dans le domaine de la gestion et de la coordination d'un groupe hétérogène de professionnels, en tant que chef d'équipe dans le cadre de la réalisation d'une étude ou d'un projet de nature et de complexité similaires à la présente mission.
- 15 ans ou plus d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre de projets similaires ;
- Le Chef de Mission doit avoir eu, au cours des dix dernières années, une expérience spécifique dans la gestion d'équipes de consultants réalisant des études économiques et / ou réformes du secteur électrique dans un minimum de trois missions énergétiques de taille et de complexité similaires en Afrique.
- Langue : Français courant

Expert en réforme du secteur de l'électricité

- Economiste, Ingénieur Electricien, Electromécanicien, Juriste ou similaire de niveau BAC +5 ;
 - 15 ans d'expérience professionnelle ou plus dans la mise en œuvre de projets similaires ;
 - Expérience spécifique réalisant des études économiques et/ou réformes du secteur électrique dans un minimum de trois missions énergétiques de taille et de complexité similaires en Afrique ;
 - Expérience dans la planification du secteur de l'électricité, élaboration de code réseau,
 - définition de règles de marché, accompagnement d'étude tarifaire et technique ;
-

-
- Expérience dans la mise en place, réorganisation et renforcement d'autorité de régulation.
 - Langue : Français courant

Expert en Management Projet

- Diplôme en Administration, Economie, Finances ou similaire (BAC +4) PMP certificate ;
- 10 ans d'expérience ou plus démontrable dans la gestion adaptative, la supervision et la réalisation de projets similaires au projet Réforme dans les pays en développement ou émergents ;
- Expérience et compétences démontrées dans la planification, l'approvisionnement, le suivi et l'établissement de rapports dans plusieurs environnements de projet et dans le contexte d'un projet de développement financé par des donateurs ;
- Avoir géré au moins un programme d'une valeur de plus de 10 millions de dollars ~~contenant~~ plusieurs composantes de projet ;
- Connaissances solides et avérées des outils et logiciels de management de projet.
- Langue : Français courant

Autre Personnel Clé

Le soumissionnaire peut proposer un personnel clé supplémentaire tel que requis pour l'exécution de la portée des services. Ce personnel de soutien pourrait inclure un groupe de spécialistes disponibles en cas de besoin, notamment un/une spécialiste de l'intégration du genre et d'inclusion sociale, avec une expérience avérée dans l'intégration du GIS dans les politiques publiques et les réformes sectorielles. Le soumissionnaire doit indiquer comment et quand ce personnel sera utilisé pendant la mise en œuvre. Le personnel non-clé doit avoir au moins cinq ans d'expérience connexe.

Le cabinet doit préciser les fonctions de chaque spécialiste et leur interaction dans sa proposition. L'équipe d'experts doit parler couramment le français.

7.0 DOCUMENTS DE REFERENCE

Dès le début du projet, le Consultant doit consulter les divers documents de référence disponibles afin de les coordonner avec le présent projet. Il doit harmoniser les décisions et choix qu'il fait avec ces documents clés.

Voici une liste de quelques documents clés. Le Consultant pourra la compléter durant les consultations avec les acteurs sectoriels dans ce projet.

- Le Compact et le PAI
 - Feuille de route Électricité du Sénégal à l'horizon 2035.
 - Rapport final Feuille de route de l'Accès des Tiers au Réseau.
 - Rapports RTE sur la filialisation de Senelec.
 - Loi n° 98-29.
 - Lettre de politique de développement du Secteur de l'Electricité 2019-2023
 - Décision CRSE sur la séparation comptable.
 - Projet de rapport d'audit de la séparation comptable
 - Loin°2021-31 portant Code de l'électricité.
 - Loi n°2021-32 portant création de la CRSE
 - Projets de textes d'application
 - Projet de Code réseau
 - Projet de Règles de marché
 - Etude sur le coût du service de l'électricité et plan tarifaire
 - Etudes de faisabilité des projets

 - Documents sur la Capacité et Volonté à Payer (2018)

 - Documents sur l'Analyse Financière pour la Viabilité du Secteur de l'Electricité
-